



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1977-1978

3 AVRIL 1978

**Projet de décret ajustant le budget des affaires culturelles
de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1977**

— SECTEUR AGRICULTURE —

TABLE DES MATIERES.

	Pages
<i>Projet de décret</i>	2
<i>Tableau de décret</i>	
Titre I. — Dépenses courantes :	
Partie I. — Enseignement :	
Section 31. — Ministère de l'Agriculture proprement dit	4
Partie II. — Education permanente :	
Section 32. — Ministère de l'Agriculture proprement dit	4
<i>Programme justificatif :</i>	
Titre I. — Dépenses courantes :	
Partie I. — Enseignement :	
Section 31. — Ministère de l'Agriculture proprement dit	8
Partie II. — Education permanente :	
Section 32. — Ministère de l'Agriculture proprement dit	8

PROJET DE DECRET.

BAUDOUIN,
Roi des Belges,

A tous, présents et à venir, SALUT.

Sur la proposition de Notre Premier Ministre, de Notre Ministre de l'Agriculture, de Notre Ministre des Finances, de Notre Secrétaire d'Etat au Budget, et de l'avis de Nos Ministres qui en ont délibéré en Conseil,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Premier Ministre, Notre Ministre des Finances et Notre Secrétaire d'Etat au Budget sont chargés de présenter en Notre nom au Conseil culturel de la communauté culturelle française le projet de décret dont la teneur suit :

I. AJUSTEMENTS DE CREDITS.**ARTICLE 1^{er}.**

Les crédits prévus au titre I, dépenses courantes, du budget des Affaires culturelles de la communauté culturelle française, secteur Agriculture, de l'année budgétaire 1977, sont ajustés suivant les données détaillées du tableau annexé au présent décret et à concurrence de :

(En millions de francs)

	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement

Dépenses courantes (titre I) :

— Crédits supplémentaires de l'année courante	—	—	—
— Réductions	0,2	—	—
— Crédits supplémentaires pour années antérieures	0,3	—	—

II. DISPOSITIONS DIVERSES.**ART. 2.**

Le présent décret entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Donné à Motril (Espagne), le 30 mars 1978.

BAUDOUIN.

Par le Roi :
Le Premier Ministre,

L. TINDEMANS.

Le Ministre de l'Agriculture,

A. HUMBLET.

Le Ministre des Finances,

G. GEENS.

Le Secrétaire d'Etat au Budget,

M. EYSKENS.

TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

Art.	LIBELLES	CREDITS NON DISSOCIES				
		Crédits alloués pour 1977	Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits proposés pour 1977	Crédits supplémentaires années antérieures
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)

PARTIE I.

ENSEIGNEMENT.

SECTION 31.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
PROPREMENT DIT.

CHAPITRE IV.

TRANSFERTS DE REVENUS
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.

Transferts de revenus à l'enseignement libre.

44.20	Subventions pour la qualification professionnelle des personnes travaillant dans l'agriculture, etc. . . .	7,2	—	—	7,2	0,2
	Totaux pour le chapitre IV		—	—		0,2
	Totaux pour la section 31. — Ministère de l'Agriculture proprement dit		—	—		0,2
	Totaux pour la partie I. — Enseignement		—	—		0,2

PARTIE II.

EDUCATION PERMANENTE.

SECTION 32.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
PROPREMENT DIT.

CHAPITRE I.

DEPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

§ 2. Achats de biens non durables et de services.

12.03	Publications du service enseignement, etc.	3,1	—	0,2	2,9	—
	Totaux pour le § 2		—	0,2		—
	Totaux pour le chapitre I		—	0,2		—

TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

CREDITS DISSOCIES					
Crédits d'engagement			Crédits d'ordonnement		
Crédit voté (8)	Suppléments (9)	Réductions (10)	Crédit voté (11)	Suppléments (12)	Réductions (13)

—	—	—	—	—	—
	—	—		—	—
	—	—		—	—
	—	—		—	—
	—	—		—	—

—	—	—	—	—	—
	—	—		—	—
	—	—		—	—
	—	—		—	—

TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

Art.	LIBELLES	CREDITS NON DISSOCIES				
		Crédits alloués pour 1977	Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits proposés pour 1977	Crédits supplémentaires années antérieures
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)

CHAPITRE III.

TRANSFERTS DE REVENUS
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

Transferts de revenus aux ménages.

33.20	Octroi d'une indemnité de promotion sociale, etc.	1,1	—	—	1,1	0,1
	Totaux pour le chapitre III		—	—		0,1
	Totaux pour la section 32. — Ministère de l'Agriculture proprement dit		—	0,2		0,1
	Totaux pour la partie II. — Education permanente		—	0,2		0,1
	TOTAUX POUR LE TITRE I. — DEPENSES COURANTES DU SECTEUR AGRICULTURE		—	0,2		0,3

Vu pour être annexé à Notre arrêté du
30 mars 1978.

BAUDOUIN.

Par le Roi :
Le Premier Ministre,

L. TINDEMANS.

TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

CREDITS DISSOCIES					
Crédits d'engagement			Crédits d'ordonnement		
Crédit voté	Suppléments	Réductions	Crédit voté	Suppléments	Réductions
(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
—	—	—	—	—	—
	—	—		—	—
	—	—		—	—
	—	—		—	—
	—	—		—	—
	—	—		—	—

Le Ministre de l'Agriculture,

A. HUMBLET.

Le Secrétaire d'Etat au Budget,

M. EYSKENS.

Le Ministre des Finances,

G. GEENS.

PROGRAMME JUSTIFICATIF.

TITRE I.

DEPENSES COURANTES.

PARTIE I.

ENSEIGNEMENT.

SECTION 31.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE PROPUREMENT DIT.

ART. 44.20. — *Subventions pour la qualification professionnelle des personnes travaillant dans l'agriculture, etc.*

Crédit supplémentaire années antérieures : 0,2 million de francs.

Subventions arriérées pour lesquelles les pièces justificatives ont été introduites tardivement F 175 000

Arrondissement 25 000

Total . . F 200 000

PARTIE II.

EDUCATION PERMANENTE.

SECTION 32.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE PROPUREMENT DIT.

ART. 12.03. — *Publications du service enseignement, etc.*

Réduction : 0,2 million de francs.

Réduction dans le cadre des mesures de restriction prises par le gouvernement.

ART. 33.20. — *Octroi d'une indemnité de promotion sociale, etc.*

Crédit supplémentaire années antérieures : 0,1 million de francs.

Indemnités 1976 n'ayant pu être accordées en raison de l'épuisement du crédit (incidence de l'arrêté royal du 27 mai 1975 augmentant l'indemnité de promotion sociale) F 95 000

Arrondissement 5 000

Total . . F 100 000